

Commune de VENACO (Haute-Corse)
SARL VILLANOVA, FOUQUET, Notaires associés à ZONZA (20144) SAINTE
LUCIE DE PORTO VECCHIO, Lieudit Poggiarelli, RT 10

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître Jean-Laurent FOUQUET, notaire à ZONZA, le 13 juin 2022, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil, du chef de :

Madame Marie Joséphine **MARCELLI**, veuve non remariée de Monsieur Albert **MATTEI**, demeurant à MARSEILLE (13008) 20 boulevard du Dr Rodocanachi.
Née à VENACO (20231) le 15 février 1913.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à MARSEILLE (13002) le 8 février 1998.

Concernant les biens immobiliers ci-après désignés :

IDENTIFICATION DES BIEN

DÉSIGNATION

A VENACO (HAUTE-CORSE) (20231).

Diverses parcelles de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	634	CARDILLONE	00 ha 16 a 35 ca
AC	555	POLUEROSO	00 ha 01 a 80 ca
AC	558	POLUEROSO	00 ha 12 a 23 ca
AC	559	POLUEROSO	00 ha 08 a 10 ca
B	657	AJELUZZICO	00 ha 04 a 00 ca
B	662	AJELUZZICO	00 ha 06 a 17 ca

Total surface : 00 ha 48 a 65 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« *Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis
Maître Jean-Laurent FOUQUET

Adresse mail de l'étude : scpvillanovafouquet@notaires.fr